



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 14

L'an deux mille vingt et le lundi vingt janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

14/01/2020

Présents : M CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.

Date d'affichage

14/01/2020

Excusés représentés : M. BAÏSSE (représenté par M CHAMAYOU), Mme ROUMEGOUS (représentée par M. TESSEYRE) et Mme RÉGY (représentée par M COMBES).

Absents : Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme SALVAYRE, Mme ALIBERT et M. AUGÉ.

M. Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-14 : Redevance logement 3 avenue des Pyrénées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°2019-31, du 28 mai 2019, qui fixait la redevance du logement sis 3 avenue des Pyrénées mis à disposition d'un médecin jusqu'au 31 décembre 2019 suite à l'incendie de la maison de santé pluridisciplinaire.

Les travaux de remise en état de la maison de santé pluridisciplinaire ayant pris du retard, il convient de conclure un avenant à la convention de mise à disposition et de voter le montant de la redevance mensuelle.

Monsieur le Maire propose de reconduire la convention d'occupation jusqu'à la remise en service de la maison médicale et de maintenir le montant de la redevance mensuelle de 450 € charges comprises.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la redevance telle que présentée ci-dessus ;
- DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe l'avenant à la convention.

Ainsi fait à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

